

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F8/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2424/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Fransman, 31. Changement d'utilisation et modification de la devanture commerciale.
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 15 juillet 2014, sous référence, reçue le 22 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10 septembre 2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'ancien hôtel communal de Laeken.

Elle vise le changement d'utilisation d'un salon-lavoir en commerce, la suppression de deux enseignes perpendiculaires, le placement d'une enseigne parallèle et la création d'un nouvel espace d'exposition et d'une vitrine coulissante à l'entrée du magasin avec un rideau métallique ajouré.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions n'ont pas d'impact sur l'édifice classé et constituent une amélioration de la situation existante.

Pour ce qui concerne les enseignes, la CRMS demande toutefois de veiller au respect strict des prescriptions du RRU en vigueur.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- S.P.R.B. - D.U. : M. Fr. Timmermans
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail)
- Commission de concertation (par mail)